

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE



SERVICE ETRANGER : IMPORTANT



A compter du 1^{er} septembre 2015, le service étranger (titres de séjour et de circulation pour les étrangers) de la Sous-préfecture de Provins sera fermé. Les dossiers de 1^{ère} demande et de renouvellement de carte de séjour seront instruits par la Préfecture de Melun.

Aucun dossier ne devra être déposé à la sous-préfecture

⚡ A compter du 1^{er} août 2015, les étrangers devront adresser leur dossier par courrier à la préfecture (12, rue des Saints Pères – 77010 MELUN) uniquement pour les demandes suivantes :

Premières demandes :

- Parent d'enfant français
- Membre de famille de l'UE
- Première suite à l'obtention de la majorité (18 ans)

Renouvellement :

- Renouvellement de titre de 10 ans
- Renoncement au statut de réfugié

- Changement d'adresse

- Duplicata de titre de séjour

⚡ A compter du 7 août 2015, les étrangers, dont les titres expirent après le 1^{er} septembre 2015, en tant que Conjoint de français, Parent d'enfant français, Etranger malade, Visiteur, devront solliciter un rendez vous auprès de la Préfecture de Melun pour les demandes de renouvellement de récépissés et de titre de séjour (expirant à partir du 1^{er} septembre) à l'adresse suivante :

**www.seine-et-marne.gouv.fr
> Démarches administratives
> prendre un rendez-vous**